

## Plan d'avenir pour les transports :

### Des annonces ambitieuses mais un modèle de financement à préciser

À la suite de l'annonce par Élisabeth Borne d'un plan d'avenir pour les transports, lors de la remise du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, Intercommunalités de France salue le volontarisme affiché par le Gouvernement. L'annonce d'un plan de 100 milliards d'euros d'ici 2040 est un signal positif pour agir en faveur de solutions de transports décarbonés et dans un objectif d'aménagement et de désenclavement des territoires. Néanmoins, des précisions devront être apportées dans la concertation sur l'essentielle question du financement du plan et du partage entre État, collectivités et acteurs privés.

L'association salue la qualité des travaux menés par le COI présidé par **David Valence**, député et ancien président d'intercommunalité, et sa volonté de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. Les élus d'Intercommunalités de France prennent acte de la volonté de « trouver des solutions adaptées à chaque bassin de vie ». Cette échelle est en effet indispensable pour développer les transports du quotidien, dans un souci de **cohésion entre territoires ruraux et urbains** et de réduction des fractures territoriales.

Néanmoins, l'association s'interroge sur **la contribution des collectivités au financement de ce plan simplement évoquée par la Première ministre**. Elle sera attentive à la part dévolue à chaque acteur, dans un contexte d'inflation complexe pour les budgets locaux. En ce sens, Intercommunalités de France participera aux travaux lancés par **Clément Beaune** et élabore avec ses partenaires **des propositions concrètes pour un nouveau modèle de financement des mobilités**.

Intercommunalités de France rappelle que ce sont bien les collectivités, et au premier rang desquelles les intercommunalités, qui doivent **avoir en mains les outils nécessaires pour mettre en œuvre des services de mobilités adaptés, y compris en milieu rural**.

**C'est la raison pour laquelle Intercommunalités de France rappelle sa volonté ferme de voir rouvrir la possibilité de transfert de la compétence mobilités aux communautés de communes** ([voir notre communiqué du 23 septembre 2022](#)). En effet, les disparités régionales dans la prise de compétence sont très importantes ([voir la carte de la compétence mobilités](#)). Les échos positifs donnés à cette proposition, notamment par la **DGITM** à la suite des ateliers du CNR « Transports du quotidien », vont dans le bon sens.

Enfin, pour la mise en place des **RER métropolitains** et des **zones à faibles émissions**, l'association rappelle l'indispensable **travail de coopération à mener avec les intercommunalités voisines**, y compris rurales et périurbaines, dans l'intérêt de tous les citoyens. Il serait ainsi opportun d'accélérer la définition des périmètres des bassins de mobilité et la signature des contrats opérationnels de mobilité prévus par la LOM.

#### Contact presse :

Yoann Jacquet – [y.jacquet@intercommunalites.fr](mailto:y.jacquet@intercommunalites.fr) – 06 71 50 65 88

#### À propos d'Intercommunalités de France

Créée en 1989 pour promouvoir la coopération intercommunale en France, l'association représente les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et les accompagne par la mise à disposition de l'expertise de son équipe technique.

Elle fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques : 17 métropoles, 214 communautés d'agglomération et urbaines, 10 établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, 740 communautés de communes.

En savoir plus : [www.intercommunalites.fr](http://www.intercommunalites.fr)